Département des Côtes d'Armor

MAIRIE
DE
GRÂCES

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 022-212200679-20261030-D1152026-DE

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRÂCES
DU VENDREDI 30 OCTOBRE 2026 – 19 H 00

❀❀❀❀

L'an deux mille vingt-six, le 30 octobre 2026 à 19 h 00,

Le conseil municipal de la commune de GRACES régulièrement convoqué le 26 octobre 2026 par Monsieur Yannick LE GOFF, maire, s'est réuni à la mairie sous sa présidence.

Présents : M. LE GOFF – Maire, M. PERU, M. LE ROUX, Mme MOURET, Mme KERHOUSSE, M. CRASSIN – Adjoints et Mesdames GARDIEN, HOSTE, LOYER, LE JEUNE et Messieurs BONNEAU, LASBLEIZ, LIGER, OLLIVIER, RENAULT, URO

Absents excusés : Mesdames BRIENT, HUET AUBOIN, MILON, PRIGENT, QUERE et Messieurs Philippe BELEGAUD et GIRONDEAU

Pouvoirs avaient été donnés par :
Madame BRIENT à Madame MOURET
Madame HUET AUBOIN à Mme KERHOUSSE
Madame MILON à Monsieur CRASSIN
Madame PRIGENT à Monsieur LE GOFF
Madame QUERE à Monsieur BONNEAU
Monsieur BELEGAUD à Monsieur PERU
Monsieur GIRONDEAU à Monsieur LE ROUX

Secrétaire de Séance : Monsieur BONNEAU

❀❀❀❀

DELIBERATION N° 115/2026
PARTICIPATION AUX CHARGES SCOLAIRES DE LA COMMUNE DE PONTRIEUX

Monsieur le Maire fait savoir que le Code de l'Education prévoit que les charges scolaires sont réparties entre les communes de résidence des élèves de maternelle et d'élémentaire et les communes d'accueil de ceux-ci.

Depuis 2024 le conseil municipal participe aux charges scolaires demandées par la mairie de PONTRIEUX pour les enfants de Grâces scolarisés en classe de maternelle et d'élémentaire Ulis.

Une demande de participation d'un montant de 570 € pour l'année scolaire 2025-2026 vient de nous être transmise pour un élève d'élémentaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à régler la demande de participation formulée par la mairie de PONTRIEUX et à procéder au règlement des futures demandes, tant que le montant par enfant n'évoluera pas.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,
Yannick LE GOFF

Le Secrétaire de Séance,
Pascal BONNEAU.